

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain



COMMUNE

D'AVESNES-LE-SEC

59296

Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Pour l'année 2024, la commune d'Avesnes Le Sec a fait le choix d'expérimenter le compte financier unique (CFU). Sur la proposition du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de comptes rendus.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir un document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les principales nouveautés :

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « Informations générales et synthétiques », des informations clés sur la situation financière de la collectivité.
- La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les états annexés (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le compte financier unique a été voté le 08 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace, par conséquent, toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

A noter que la commune ne peut agir que sur le taux de l'imposition et non sur les bases qui lui sont notifiées par l'Etat, les taux votés s'élèvent donc :

- Taxe sur foncier bâti : 40,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 88,58%

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service et les intérêts des emprunts, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels la commune adhère.
- **La section d'investissement** regroupe les programmes d'investissements. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les subventions d'investissement, le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, ...

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	437 509,07 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	606 370,33 €
014	Atténuations de produits	3 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	213 951,38 €
66	Charges financières	13 894,26 €
67	Charges spécifiques	338,65 €
Total dépenses		1 275 463,69 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	824,07 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	57 013,34 €
73	Impôts et taxes	991 584,21 €
74	Dotations, subventions et participations	229 045,08 €
75	Autres produits de gestion courante	39 039,85 €
77	Produits spécifiques	824,60 €
Total recettes		1 318 331,15 €

Résultat net		42 867,46 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	202 480,22 €
Résultat de clôture		245 347,68 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	87 824,50 €	- €
21	Immobilisations Corporelles	1 006 138,40 €	554 000,00 €
23	Immobilisations en cours	38 124,72 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	42 777,10 €	
Totaux		1 174 864,72 €	554 000,00 €

Recettes d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	438 064,19 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	222 767,12 €	253 324,00 €
041	Opérations patrimoniales	42 778,00 €	
Totaux		703 608,41 €	253 324,00 €

Résultat net		-471 256,31 €
001	Excédent d'investissement reporté	820 350,82 €
Résultat de clôture		349 094,51 €
Total des restes à réaliser Dépenses		554 000,00 €
Total des restes à réaliser Recettes		253 324,00 €
Résultat cumulé		48 418,51 €

Recettes de fonctionnement en hausse de 52 985 euros (4,19%) par rapport à 2023

Chapitre	Libellé	Ecart 2024 - 2023	Observation
13	Atténuations de charges	-10 774,41 €	APPENTIT HANDICAP SUR AUTRE ARTICLE 74718
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	-4 815,15 €	RECETTE CONVENTION AFR
73 et 731	Impôts et taxes	43 526,43 €	HAUSSE ASSIETTE + IFER + CONVENTION EOLIENNE CHEMIN
74	Dotations, subventions et participations	34 053,30 €	HAUSSE SUBVENTION + APPRENTI HANDICAP + CAF 2024 ET SOLDE 2023 + ELECTIONS, RECENSEMENT ET DOTATION ENERGIE ETAT 2023
75	Autres produits de gestion courante	-9 829,30 €	TOME + ASSURANCE DEGATS EGLISE - ASSURANCE ACCIDENT MAIRIE 2023
77	Produits exceptionnels	824,60 €	AVOIRS EDF

Dépenses de fonctionnement en hausse de 160 518 euros soit 14,39% par rapport à 2023.

Chapitre	Libellé	Ecart 2024 - 2023	observation
011	Charges à caractère général	49 191,22 €	RENOVATION TERRAIN DE PETANQUE FIN AMENAGEMENT MORQUENNE ET ACHAT PULVERISATEUR + SORTIES ALSH + ELAGAGE BROYAGE MORQUENNE ET TERRAI PETANQUE + HAUSSE ASSURANCE
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 614,97 €	HAUSSE DES CHARGES PREVOYANCE ET APPRENTI
014	Atténuations de produits	-1 674,00 €	FPIC
65	Autres charges de gestion courante	109 190,66 €	DEFICIT ET TRAVAUX COMMERCES ET SIDE GAV RENOVATION RUES CARPEAUX ET MOULIN MARTIN ET LOTISSEMENT J BART
66	Charges financières	-6 142,78 €	Baisse montant des intérêts + Mandataire liquidation EN 2023
67	Charges exceptionnelles	338,65 €	Titres annulés sur exercices antérieurs EDF pylônes

Résultat annuel 2024

RESULTAT 2024

	SECTION INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES	<u>703 608,41</u>	<u>1 318 331,15</u>	2 021 939,56
DEPENSES	<u>1 174 864,72</u>	<u>1 275 463,69</u>	2 450 328,41
RESULTAT EXERCICE	-471 256,31	42 867,46	-428 388,85

Cette année 2024 a été marquée par les travaux de rénovation du patrimoine, l'installation des panneaux photovoltaïques et le début des chantiers voiries rues Carpeaux et moulin Martin. Le résultat annuel reste positif en fonctionnement mais fortement déficitaire en investissement de par les sommes engagées pour l'ensemble de ces travaux.

Toutefois au cumul grâce une gestion saine les années précédentes les résultats cumulés font apparaître un excédent de plus de 240 000 euros en fonctionnement et de près de 350 000 euros avant RAR.

Eu égard à la situation du budget annexe « commerces » et à la mise en « non-valeur » de recettes non recouvrées suite à la fermeture de l'épicerie SAISON la commission décide de transférer du budget de la commune 20 000 euros vers le budget annexe en 2025.

Dans le cadre de la rénovation des rues Carpeaux et Moulin Martin il apparaît nécessaire de transférer environ 40 000 euros du reliquat de fonctionnement vers le budget d'investissement.

Situation de la capacité d'autofinancement annuelle

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ANNUELLE

	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité autofinancement brute	51 472,08 €	308 703,85 €	191 903,25 €	150 400,71 €	42 867,46 €
Capacité autofinancement nette	-29 715,29 €	221 430,50 €	107 838,60 €	64 499,67 €	-41 288,54 €
REPORT ANNEE ANTERIEURE	200 000,00 €	251 472,08 €	260 175,93 €	452 079,18 €	202 479,89 €
TRANSFERT INVESTISSEMENT		300 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE (RELIQUAT DE FONCTIONNEMENT)	251 472,08 €	260 175,93 €	452 079,18 €	602 479,89 €	245 347,35 €

Résultat cumulé arrêté au 31/12/2024

BUDGET 2024 POINT DE DEPART 2025

	TRANSFERT FONCTIONNE MENT SUR INVESTISSE NT fin 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	RAR RECETTES	RAR DEPENSES	SITUATION APRES RAR 2024
I BUDGET PRINCIPAL						
FONCTIONNEMENT	-400 000,00 €	42 867,46 €	245 347,68 €			245 347,68 €
INVESTISSEMENT		-471 256,31 €	349 094,51 €	253 324,00 €	554 000,00 €	48 418,51 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		-428 388,85 €	594 442,19 €	253 324,00 €	554 000,00 €	293 766,19 €
II BUDGET ANNEXE COMMERCE						
FONCTIONNEMENT		104 014,44 €	141 799,84 €			141 799,84 €
INVESTISSEMENT		-23 322,65 €	-97 634,78 €			-97 634,78 €
TOTAL BUDGET annexe		80 691,79 €	44 165,06 €	0,00 €	0,00 €	44 165,06 €
TOTAL GENERAL I+II		-347 697,06 €	638 607,25 €	253 324,00 €	554 000,00 €	337 931,25 €

L'affectation du résultat 2024 sur le budget primitif 2025 :

Le résultat comptable de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

	Budget principal
Résultat de clôture - fonctionnement	245 347,68 €
Résultat de clôture – investissement	349 094,51 €

Reste à Réaliser – investissement Dépenses	-554 000,00 €
Reste à Réaliser – investissement Recettes	253 324,00 €
Résultat cumulé d'investissement	48 418,51 €

L'affectation des résultats se décompose comme suit :

- **Affectation en réserve (Art. 1068) :** 45 347,68 €
- **R002 Excédent de fonctionnement reporté :** 200 000,00 €
- **R001 Excédent d'investissement reporté :** 349 094,41 €

Le budget annexe « commerces »

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés.

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	6 591,50 €
66	Charges financières	14 111,60 €
67	Charges spécifiques	460,14 €
Total dépenses		21 163,24 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
75	Autres produits de gestion courante	125 177,68 €
Total recettes		125 177,68 €

Résultat net		104 014,44 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 785,40 €
Résultat de clôture		141 799,84 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	67 476,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	31 373,10 €	- €
Total dépenses		98 849,78 €	- €

Recettes d'investissement			
Chap./Articles	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 312,13 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 215,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Total recettes		75 527,13 €	- €

Résultat net		- 23 322,65€
001	Déficit d'investissement reporté	- 74 312,13 €
Résultat de clôture et cumulé		- 97 677,75 €

Le résultat comptable de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

	Budget annexe Commerces
Résultat de clôture - fonctionnement	141 799,84 €
Résultat de clôture – investissement	-97 634,78 €
Reste à Réaliser - investissement	0,00€
Résultat cumulé d'investissement	-97 634,78 €

L'affectation des résultats se décompose comme suit :

- **Art. 1068 - Affectation en réserve :** 97 634,78 €
- **R002 - Excédent de fonctionnement reporté :** 44 165,06 €

Fait à Avesnes Le Sec, le 08 avril 2025

Le Maire,
Claude REGNIEZ

